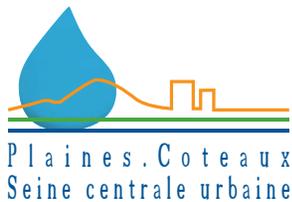


Plaines. Coteaux
Seine centrale urbaine

l'eau

CHARTRE DE





Plaines. Coteaux
Seine centrale urbaine

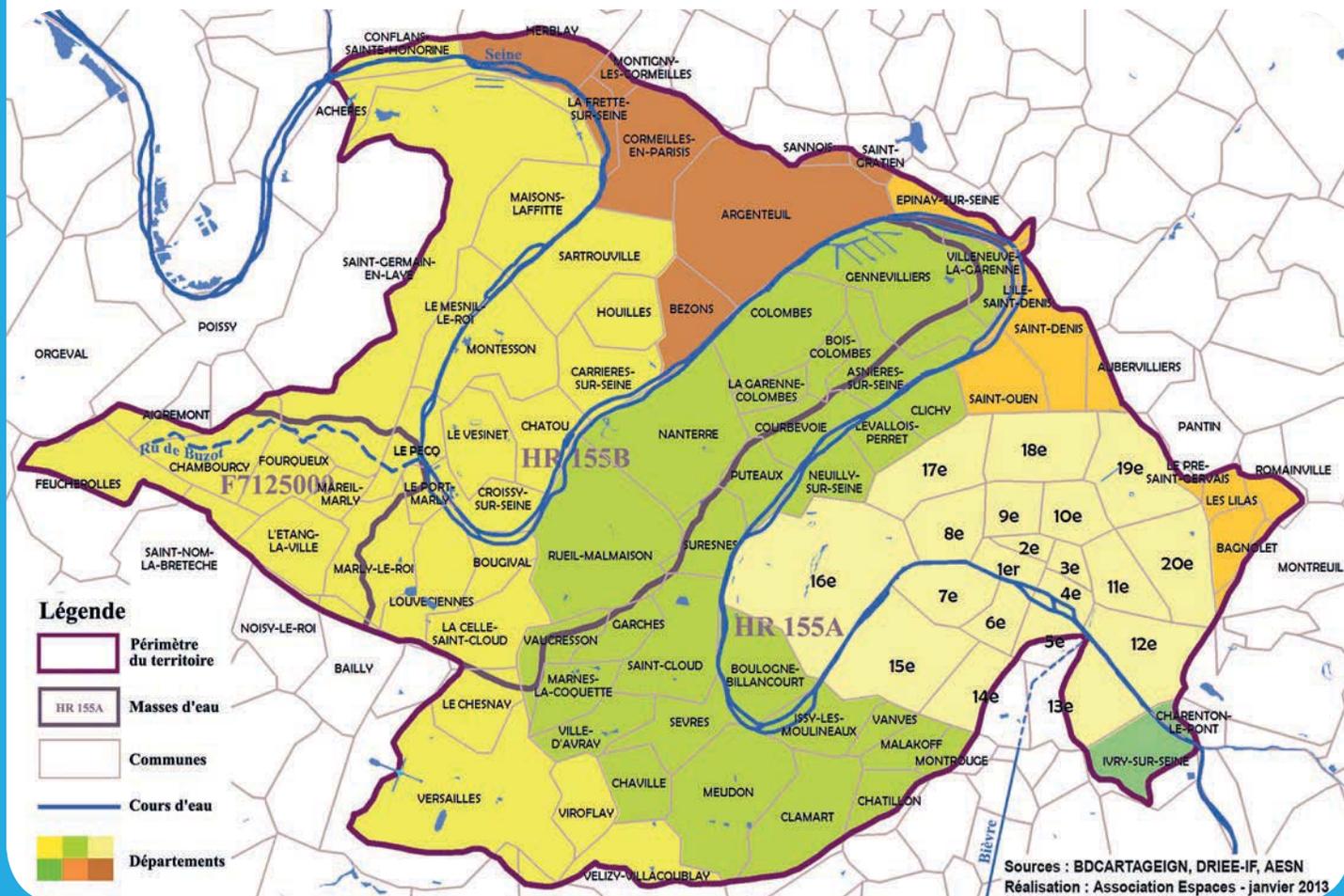
CHARTRE DE
l'eau

La Charte de l'eau Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine reflète un engagement collectif de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire, dans le respect des compétences et des possibilités de chacun.

La charte propose les orientations à suivre, les objectifs à atteindre et les comportements à adopter pour améliorer la gestion de l'eau et la gouvernance sur le territoire dans l'optique de l'atteinte du bon état des eaux fixée par la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE de 2000) à horizon 2015, 2021, 2027.

La Charte de l'eau a pour vocation d'être signée par le plus grand nombre d'acteurs du territoire, parmi lesquels État, collectivités, associations, acteurs économiques, et d'être annexée aux documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, etc.).

LE TERRITOIRE DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE



1 ■ Connaître et protéger la Seine et ses affluents

- ◆ Créer des espaces d'échanges à destination des professionnels, décideurs et usagers afin de favoriser le partage, la diffusion et la vulgarisation des données
- ◆ Développer la culture du risque en relation avec les crues et les étiages des cours d'eau
- ◆ Sensibiliser à la préservation et à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et de la ressource



© Eau de Paris

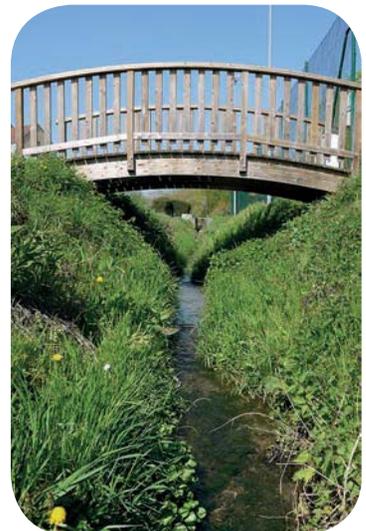
◆ LE PAVILLON DE L'EAU

Géré par **Eau de Paris** pour le compte de la Ville de Paris, cette ancienne halle de relevage des eaux de Seine constitue un lieu unique d'information des usagers sur l'eau. Il propose des expositions temporaires et animations destinées à favoriser la diffusion des connaissances sur l'eau auprès de tous, et accueille notamment des classes d'eau, offrant un parcours pédagogique et ludique aux élèves de la maternelle au

lycée. Ce lieu contribue à valoriser le patrimoine historique, à travers des parcours et visites guidées des installations hydrauliques parfois séculaires que compte la capitale.

◆ LE RU DE BUZOT

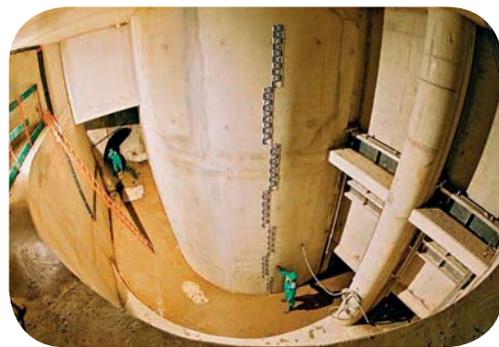
Ce ru des Yvelines est le premier affluent rive gauche de la Seine en aval de Paris encore en partie à ciel ouvert. Prenant sa source sur la commune de Feucherolles, il traverse la forêt de Marly, entre en ville où il est souvent canalisé et se termine au Pecq-sur-Seine. Un projet de réouverture est proposé sur la **Ville de Fourqueux**. D'autres projets seront étudiés par les communes pour réintroduire cette petite rivière dans le cycle de l'eau en ville et valoriser son cours jusqu'à la Seine.



© Ville de Fourqueux

LA GESTION DES DÉVERSEMENTS EN SEINE ❖❖

Afin de limiter les rejets polluants vers le milieu naturel, le **Conseil général des Hauts-de-Seine** a mis en place et développé des actions et outils permettant d'optimiser le fonctionnement de son réseau : auto-surveillance, modélisation, modernisation des déversoirs d'orage, régulation des eaux pluviales à la source, construction de bassins de stockage/restitution, maillage des réseaux en période de travaux (chômages), optimisation des capacités de stockage en temps réel et coordination étroite avec le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).



© Département des Hauts-de-Seine



© Ville de Versailles

❖❖ ZÉRO PHYTO !

Depuis 2003, la **Ville de Versailles** s'est engagée dans une démarche zéro phyto, afin de supprimer l'usage des produits phytosanitaires. Désormais, les 66,5 hectares d'espaces verts sont gérés sans aucun herbicide et les 230 km de trottoirs ainsi que les cimetières sont passés au zéro pesticide. Des méthodes alternatives au désherbage chimique sont utilisées. Afin de sensibiliser largement et d'accompagner ces changements de pratique, la ville s'attache à communiquer sur ces sujets auprès des jardiniers, des agents de propreté et des riverains.

2 ■ Préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité

- ❖ Réduire et contrôler les rejets polluants dans les réseaux et dans les sols, notamment en supprimant l'usage des produits phytosanitaires
- ❖ Améliorer le fonctionnement, le contrôle et l'efficacité des réseaux d'assainissement et limiter les rejets polluants dans le milieu naturel
- ❖ Lutter contre la pollution des nappes phréatiques, renforcer la surveillance et la protection des captages d'eau potable
- ❖ Favoriser les économies d'eau potable en évitant les gaspillages, en améliorant l'efficacité des réseaux d'eau potable et d'eau non potable, et en développant la récupération des eaux pluviales, des eaux d'exhaures et des eaux de sources

3

■ Rendre la ville plus perméable en prenant en compte le cycle naturel de l'eau

- Privilégier la gestion des eaux pluviales à la source favorisant l'infiltration, l'évaporation, la réutilisation et le traitement
- Recréer et préserver des espaces aquatiques en ville favorisant le fonctionnement biologique, la thermorégulation et l'amélioration du cadre de vie
- Créer des écoulements d'eaux claires et d'eaux pluviales à l'air libre en ville, reconnecter les sources et les rus
- Développer la production maraîchère urbaine biologique en préservant les espaces agricoles et en favorisant les jardins collectifs



© Ville de Paris

❖ LE PARC DE CLICHY-BATIGNOLLES

Dès l'origine, la **Ville de Paris** a souhaité pour ce parc une gestion optimisée de l'énergie, des eaux et des déchets. Le principal objectif de gestion durable de l'eau a été de limiter au maximum le rejet vers l'égoût des eaux pluviales du site. Elles sont recueillies pour alimenter une cuve enterrée et un fossé humide, et sont ensuite réutilisées pour l'arrosage des végétaux. Les eaux pluviales récupérées et les apports complémentaires d'eau non potable sont épurés naturellement lors de leur passage dans les bassins Biotopes aménagés dans le parc.

L'EAU DANS LA VILLE ❖

Pour la gestion des eaux pluviales, la **Communauté d'agglomération Est-Ensemble** et les villes qui la composent ont entrepris des aménagements respectueux du cycle naturel de l'eau. Dans plusieurs rues, on trouve désormais des noues et bandes enherbées favorisant l'infiltration de l'eau en milieu urbain. Ces zones végétalisées ont donc pour effet de rendre la ville plus perméable tout en favorisant l'évaporation de l'eau et en limitant les quantités d'eau dans les réseaux lors d'épisodes pluvieux courants ou importants.



© CA Est-Ensemble



© Philippe Dureuil

❖ RENATURATION DES BERGES DE SEINE

Le **Conseil général des Hauts-de-Seine** a aménagé 12 km de berges de Seine en créant des espaces publics et des espaces biologiques en lien avec le fleuve (parc du chemin de l'île à Nanterre, parc de l'île de Monsieur à Sèvres) : frayères, plantations aquatiques et circulations d'eau, afin d'enrichir le corridor biologique qu'il constitue et qui forme la trame bleue de l'agglomération parisienne. 5 km supplémentaires sont en cours d'aménagement (ancien port de Courbevoie, Vallée rive gauche de Sèvres à Issy-les-Moulineaux).

❖ LE FESTIVAL DE L'OH ! ❖

Organisé depuis 2001 à l'initiative du **Conseil général du Val de Marne**, en partenariat avec les villes, associations locales et acteurs de l'eau, le festival de l'Oh ! invite un large public à partir à la rencontre des berges et espaces naturels du département, à explorer les richesses du patrimoine aquatique, et encourage la protection de la ressource en eau (spectacles sur l'eau, balades en bateau, en vélo ou à pied, visites commentées...). Événement atypique, né au cœur du service public de l'assainissement, il œuvre à l'émergence d'un mouvement citoyen en faveur de l'eau, notre bien commun.



© David Merle

4 ■ Restaurer la Seine et les milieux aquatiques en associant la population

- Réduire l'artificialisation des berges de Seine, favoriser leur restauration par le génie végétal et leur aménagement pour leur ouverture au public
- Développer, préserver et restaurer les continuités écologiques, les zones humides et autres espaces aquatiques de la trame verte et bleue
- Restaurer la circulation sédimentaire et la continuité piscicole des cours d'eau
- Assurer la promotion et le développement d'évènements et d'activités artistiques, sportives, culturelles ou pédagogiques, tournées vers l'eau et respectueuses des milieux naturels

5 ■ Mettre l'eau au centre de l'aménagement durable du territoire

- Concilier les différents usages, favoriser et développer les activités économiques liées à l'eau et au fleuve respectueuses de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Veiller à la bonne application des prescriptions relatives à la gestion de l'eau dans les aménagements, les constructions et les réfections en favorisant l'usage mixte d'espaces afin de rendre la ville plus perméable
- Développer les métiers et les formations, favoriser l'économie sociale et solidaire ainsi que les activités d'insertion dans le domaine de l'eau
- Gérer les eaux en lien avec les bassins versants amont et aval



© Une terre d'images

❖ LE PORT DE GENNEVILLIERS

Le report modal est un engagement fort pour l'environnement, le transport fluvial générant 2,5 fois moins de CO₂ par tonne que la route, soit un million de camions par an. Le Schéma d'orientation et de développement durable du Port de Gennevilliers, adopté en 2012, et la démarche entreprise sur l'ensemble du périmètre de l'exploitation de la première plateforme d'Ile-de-France, qui pourrait aboutir à une certification ISO 14001 en 2013, sont deux éléments majeurs et concrets de la politique environnementale de **Ports de Paris**.

BIODIVERSITÉ ET INSERTION ❖

Ouvrage de génie végétal sur les berges de Seine réalisé sur l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux, entre octobre 2012 et mars 2013, par une équipe de l'**association Espaces**. Pionnière dans ce domaine, l'association réalise depuis 1994 ces travaux dans le cadre de chantiers d'insertion qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire. Ils permettent de proposer un emploi, une formation et un accompagnement à des personnes en grande difficulté du territoire. Ces chantiers sont élaborés en partenariat avec les différents acteurs concernés, notamment les collectivités territoriales.

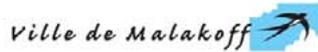


© Association Espaces

LES PREMIERS SIGNATAIRES
DE LA CHARTE DE L'EAU PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE



Yvelines
Conseil général



VERSAILLES



Association ESPACES
45 bis route des Gardes
92190 Meudon
01 55 64 13 40
espaces@association-espaces.org
www.association-espaces.org

